



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
FAX : 819-997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14:00 EST

On - le :

2018/12/19

| | |
|--|---|
| Title/Titre SMART Antenna, ANTI-JAM PROTECTION/ Antenne INTELLIGENT, PROTECTION ANTI-BOURRAGE | Solicitation No – N° de l'invitation : W8472-195743/A |
| Amendment 002 | |
| Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Okafo EKE, Ifeoma D MAR P 2-2-4 Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca | |
| Telephone No. – N° de téléphone : Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca | FAX No – N° de fax |
| Destination: Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D-206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS, B3K 5X5 Canada | |

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Delivery required - Livraison exigée | Delivery offered - Livraison proposée |
| Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) | |
| Name/Nom _____ | Title/Titre _____ |
| Signature _____ | Date _____ |

Demande de proposition (DP) : W8472-195743/A – Antenne INTELLIGENTE, PROTECTION ANTIBROUILLAGE

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

Question 1. Le Canada précisera-t-il l'exigence en matière de rendement des signaux de brouillage liés à l'antibrouillage (mesurés en dB)?

Réponse 1. Non.

Question 2. Afin d'accroître la résistance à l'antibrouillage provenant d'une multitude de dispositifs de brouillage des adversaires et d'autres sources de brouillage à bord du navire, augmenterez-vous le nombre minimum d'éléments en exigeant qu'au plus 6 sources de brouillage soient gérées simultanément par la solution d'antibrouillage?

Réponse 2. Non. Comme l'indique l'EBT, l'exigence concerne la protection contre un minimum de trois (3) sources de brouillage.

Question 3. Le Canada acceptera-t-il une solution complète comprenant la CRPA physique, l'antenne antibrouillage et d'autres composants électroniques afin de fournir les valeurs PNS directement au NavDDS, en contournant tout problème de compatibilité avec les cartes GPS installées?

Réponse 3. Comme l'indique l'EBT, toute solution d'antibrouillage proposée doit interagir avec le récepteur GPS actuellement installé.

Question 4. Veuillez confirmer que les propositions doivent inclure la CRPA physique et l'ensemble des composants électroniques de l'antenne assurant la fonction d'antibrouillage (les solutions proposées doivent-elles être intégrées ou non, de manière à former une seule unité?).

Réponse 4. C'est exact. Les propositions doivent inclure la CRPA et l'ensemble des composants électroniques de l'antenne assurant la fonction d'antibrouillage. Les solutions proposées peuvent être intégrées de manière à former une seule unité ou il peut s'agir de plusieurs unités distinctes.

Question 5. Le véritable antibrouillage est assuré par les composants électroniques de l'antenne. Le Canada précisera-t-il une CRPA physique particulière afin de permettre une base d'évaluation commune de tous les systèmes d'antibrouillage électroniques d'antenne qui sont proposés?

Réponse 5. Non, le Canada ne précisera aucune CRPA physique particulière.

Question 6. Le rendement d'un système en matière d'antibrouillage est le meilleur possible lorsque la protection simultanée des bandes L1/L2 est assurée par une véritable architecture à deux canaux et non pas par un canal unique multiplexé dans le temps. Est-ce là l'intention de la DP?

Réponse 6. Comme l'indique l'EBT, le Canada exige que la solution proposée assure la protection simultanée des bandes L1/L2. La façon d'obtenir une telle protection n'est pas précisée.

Question 7. Lorsqu'on précise, dans le cadre d'une DP, qu'on recherche une solution au coût le plus bas, on risque d'obtenir une solution d'antibrouillage moins performante pour les essais menés par la MRC que si on procédait à une évaluation d'après le meilleur rapport qualité-prix. Le mode d'évaluation peut-il être modifié afin d'accorder des points en présence de capacités utiles comme les suivantes :

- système d'antibrouillage doté d'éléments et de canaux d'antenne supplémentaires pour assurer la protection contre un nombre plus grand de sources de brouillage;
- rendement accru en matière d'antibrouillage;
- compatibilité avec le code M;
- capacité de radiogoniométrie;
- protection simultanée des bandes L1/L2 sur deux canaux.

Réponse 7. Non, le Canada ne modifiera pas le mode d'évaluation pour utiliser celui faisant appel au meilleur rapport qualité-prix. L'évaluation continuera de porter sur la solution conforme au coût le plus bas.

Question 8. Dans l'attente de la réponse du Canada aux diverses questions posées et pour accorder aux fournisseurs assez de temps pour satisfaire aux exigences énoncées, le Canada prolongera-t-il de deux semaines supplémentaires la date de clôture de l'invitation à soumissionner?

Réponse 8. Oui, la prolongation a été accordée.